


Cfdt

SYNDICALISME HEBDO

CHIMIE ENERGIE

CAOUTCHOUC • CHIMIE • INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES • PAPIER-CARTON • PÉTROLE • PHARMACIE • PLASTURGIE • VERRE

SOMMAIRE

1 PAPIER-CARTON :

La FCE ne signera pas l'avenant forfait jours

2 CDF DES 7 ET 8 FÉVRIER 2019 :

Débat d'actualité

3 CDF DES 7 ET 8 FÉVRIER 2019 :

Dans les « starting blocks » pour les élections IEG de novembre 2019 !

• SYNDICALISME HEBDO

DU 21 FÉVRIER 2019 /

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

FRÉDÉRIC SÈVE /

N° CPPAP 0422 S 05551 /

IMPRIMERIE WAGRAM EDITIONS

8 RUE SALVADOR ALLENDE / 95870 BEZONS

• L'HEBDO DE LA FCE

47-49, AVENUE SIMON BOLIVAR /

75950 PARIS CEDEX 19 /

TÉL. : 01 56 41 53 00 /

CRÉDITS PHOTOS : FCE-CFDT



Vous pouvez retrouver et télécharger les articles de l'hebdo sur Internet, site FCE : www.fce.cfdt.fr e-mail : fce@fce.cfdt.fr

PAGES SPÉCIALES À SYNDICALISME HEBDO

n° 3673 > 21 FÉVRIER 2019

EDITO

UN NOUVEL ÉLAN POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de sa réforme de la formation professionnelle, le gouvernement bouleverse la gouvernance et les prérogatives des différents acteurs de la formation et de l'alternance. La loi « liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018 modifie l'organisation et la gestion de la formation professionnelle et de l'apprentissage avec la création d'une nouvelle instance quadripartite, France Compétences (Etat, Régions, organisation syndicales et professionnelles). Depuis le 1er janvier 2019 les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) sont transformés en opérateurs de compétences (OPCO). Ces derniers se concentreront désormais sur des nouvelles missions et laisseront la collecte des fonds de la formation et de l'apprentissage aux Urssaf. Les futurs OPCO recevront l'agrément au plus tard le 1er avril 2019. Ils devront se concentrer sur les missions de

développement et de financement des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, d'aide aux TPE et PME sur leur politique de formation, de transition professionnelle des salariés avec le CPF. Ils viendront aussi en appui technique aux branches en matière de certification professionnelle et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

En parallèle de cette loi et dans une logique similaire au rapprochement des branches, le rapport Marx-Bagorski demandé par le gouvernement préconisait la réduction de 23 OPCA à 11 OPCO pour répondre à une logique de filière économique, de cohérence des métiers et des compétences. En prenant en compte ce contexte avec un nombre d'opérateurs prédéterminés, la FCE-CFDT a fait le choix d'agir plutôt que subir en négociant et signant l'accord de constitution du nouvel opérateur de compétences de l'industrie, l'OPCO 2i. La

gestion de la formation professionnelle et de l'apprentissage au sein d'un grand OPCO de l'industrie pour une majorité des salariés des branches de la FCE-CFDT fait sens. Elle organise le lien économique entre les différents acteurs des filières, notamment entre les donneurs d'ordre et sous-traitants, les producteurs et les transformateurs. Ce nouvel OPCO prendra aussi en compte les spécificités des métiers au travers des sections paritaires professionnelles (SPP) spécifiques à chaque branche et des territoires avec les associations paritaires régionales.

Pour la FCE-CFDT, l'enjeu est maintenant d'agir dans ces différentes instances pour favoriser l'accès à la formation des demandeurs d'emplois, des salariés des moins qualifiés et de ceux des TPE-PME. Chaque salarié doit pouvoir se former et monter en compétences pour être acteur de son parcours professionnel. •

EN BREF

PAPIER-CARTON UN CNB MOBILISE SUR L'ACTUALITE REVENDICATIVE ET LE DEVELOPPEMENT

Le CNB Papier-Carton s'est réuni les 29 et 30 janvier. Un bilan a été fait des négociations de branche.

CCN Cartonnage

La négociation sur la CCN Cartonnage, démarrée en 2016, se conclut le 15 février. Elle a permis de maintenir les acquis et de progresser. La CSSCT sera mise en place à partir de 50 salariés, au lieu de 300. Une indemnité d'astreinte est créée. Il n'y aura plus de jours de carence pour les actes chirurgicaux ou lors d'hospitalisation pour les ouvriers (2 jours aujourd'hui). Et le forfait jours pour les cadres et les commerciaux sera de 216 jours, au lieu de 218 avec la loi.

CCN de la Distribution

La première CMP a eu lieu le 10 janvier sous la présidence du ministère. Ce sont les 5 organisations syndicales qui ont demandé son arbitrage, compte tenu d'un climat très tendu avec la chambre patronale et la Confédération du Commerce de Gros et International (CGI). La prochaine séance du 12 mars portera sur les salaires minima. Trois d'entre eux sont en dessous du Smic, puisqu'il n'y a eu aucun accord en 2018.

CCN Production / Transformation

On entre dans le vif du sujet pour la négociation visant à fusionner les 4 CCN. L'actualisation est terminée. Les demandes des organisations syndicales ont été listées. Prochaine séance les 26 et 27 février.

Par ailleurs, le CNB a eu deux invités de l'EPI : Emmanuel Terrier et Brigitte Bienassis. Emmanuel a abordé la question de la syndicalisation des cadres et a présenté les initiatives prises. Il est important d'être présent dans cette population pour que la Cfdt soit la plus forte possible dans tous les collèges. Brigitte a présenté la stratégie globale de la FCE, en matière de développement, et le document de suivi des sections, qui est un outil très utile pour examiner le potentiel de développement dans les SSE. Chaque membre du CNB doit s'impliquer dans les actions développement.

Un échange a enfin eu lieu avec Maryline Morand sur les questions juridiques et la mixité proportionnelle des listes. •

PAPIER-CARTON

LA FCE NE SIGNERA PAS L'AVENANT FORFAIT JOURS

Le sujet a été abordé à la commission paritaire Production/Transformation du 24 janvier. Le forfait jours fait partie de l'accord RTT de 2010, signé par FO, la CFE-CGC et la CFTC. La Cfdt ne l'a pas signé, notamment car il augmentait le contingent d'heures supplémentaires (de 130 à 220 heures). Mais l'accord était valide, puisqu'à l'époque la représentativité ne s'appliquait pas encore, et qu'une majorité en nombre d'organisations syndicales signataires suffisait.

Avec les nouvelles règles de négociation, depuis la loi Travail de 2016, un syndicat peut signer un avenant à un accord de branche, sans avoir signé l'accord initial.

La négociation a fait évoluer le texte de 2010. Nous avons obtenu que le salarié

puisse avoir un entretien de recours auprès d'un responsable hiérarchique N+2, dans le cas où sa charge de travail serait trop importante forte, et s'il est en désaccord avec sa hiérarchie directe. Enfin, la liste des mesures conseillées sur le droit à déconnexion est intéressante. Mais les améliorations sont restées strictement formelles.

Nous avons essayé de faire évoluer le texte sur deux points clés, sans succès : un forfait jours en dessous de 218 jours (dans la CCN Cartonnage, ce sont 216 jours), car pour la Cfdt l'accord de branche doit être plus favorable que la loi. Et la limitation du forfait jours aux seuls commerciaux et cadres, ce qui est le cas dans la convention Cartonnage. Le texte laisse la porte ouverte à l'application

du forfait jours à des salariés non cadres, autonomes dans leur travail, même si les critères sur la notion d'autonomie sont trop flous, et peuvent entraîner l'extension du forfait jours à des catégories de salariés (assistante commerciale, maintenance, comptable, etc.) qui n'auraient donc plus droit aux heures supplémentaires. Le risque existe d'un dérapage dans certaines entreprises. L'UNIDIS n'a pas voulu changer de position.

Faute d'évolution sur ces deux points, le CNB, après discussion, a émis un avis négatif. L'exécutif fédéral a pris la décision de ne pas signer l'avenant. Nous ne connaissons pas, à ce jour, la position des autres organisations syndicales. •

PLASTURGIE

OBJECTIF DEVELOPPEMENT AU MENU DU CNB

Les 5 et 6 février, la branche Plasturgie de la FCE-Cfdt a tenu son comité national de branche (CNB) dans les locaux de la fédération.

Une année 2019, chargée socialement, s'ouvre à nous. En effet, 85 % des entreprises passeront en CSE. Ce chamboulement lié à la mise en place de cette nouvelle instance entraînera un temps d'adaptation et un accompagnement soutenu de élus par les équipes Cfdt.

Lors de ce CNB, l'Epi en charge de la Plasturgie, ainsi que notre chargé de mission fédéral pour le développement chez les Cadres, nous ont présenté les différents outils et supports mis à la disposition des militants pour les accompagner dans leur projet de développement. Un débat sur ces enjeux pour accroître notre nombre d'adhérents dans la



branche s'en est suivi, et des actions seront initiées dans ce sens sur les territoires des syndicats tout au long de cette année.

Une mise en situation a permis à nos militants de mieux appréhender la réalité à laquelle les travailleurs handicapés sont confrontés. Cet exercice a fait prendre conscience que beaucoup de choses restent à faire pour

accompagner les salariés en situation de handicap.

Pour conclure, le groupe projet sur le livret d'accueil de la Plasturgie a présenté aux participants le fruit de son travail. Cet outil sera très prochainement mis à la disposition des syndicats et liaisons.

Le prochain CNB Plasturgie aura lieu les 5 et 6 juin 2019 à Paris. •

SYNDICALISME HEBDO

CHIMIE ENERGIE

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL DES 7 ET 8 FÉVRIER 2019

DÉBAT D'ACTUALITÉ

L'actualité de ce début d'année est marquée par un 13^e samedi de mobilisation des Gilets jaunes. L'enracinement de ce mouvement montre une forme de radicalisation, accompagnée d'actes de violence, notamment envers des militants et des locaux CFDT. Ceci est inacceptable et doit être condamné fermement.

En même temps, la FCE-CFDT s'inquiète au vu de l'article 2 de la loi « anti-casseurs » de la possibilité donnée à un préfet ou à un représentant de l'Etat d'interdire de se rassembler ou de manifester. La remise en cause de ce droit, jusqu'ici laissé à un juge, est dangereuse, notamment si demain un parti d'extrême droite arrivait au pouvoir.

Dans ce contexte, la CFDT doit assumer pleinement ses responsabilités en tant que 1ère organisation syndicale. Notre participation aux différents débats organisés sur les territoires dans le cadre du grand débat national est l'occasion de faire avancer nos propositions et d'imposer l'organisation d'un Grenelle du pouvoir de vivre. A l'issue de ces consultations participatives, le président et son gouvernement devront s'appuyer sur les corps intermédiaires pour la construction des solutions. Les dispositions pour réduire les inégalités devront être négociées avec les organisations syndicales, et l'ensemble des acteurs de la société civile.

Pour la FCE-CFDT, 2019 sera aussi la dernière ligne

droite pour la mise en place du CSE, avec une année d'élections dans la branche des IEG, et dans les entreprises des différents champs professionnels. En se mobilisant en dehors des organisations traditionnelles, le mouvement des Gilets jaunes aura révélé nos failles. Ces élections doivent être l'occasion de repenser nos pratiques syndicales, de se rapprocher des salariés pour les impliquer dans nos prises de décision.

L'année 2019, c'est l'occasion pour la FCE-CFDT de reconquérir le terrain, d'être en proximité avec les salariés, et de démontrer l'utilité de notre action pour répondre à leurs attentes. C'est aussi, et surtout, une formidable opportunité pour les inviter à nous rejoindre. •

EN BRÈF

PHARMACIE (IDCC 1555) : LA FCE-CFDT A OBTENU UNE AUGMENTATION DE SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS DANS LA BRANCHE FAVÉDIAG

Une fois l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes signé, la négociation salariale prenait la relève dans la CCN Fabrication et Commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire.

Pour 2019, la FCE-CFDT a signé l'accord salaires de branche. Les salarié(e)s bénéficieront d'une augmentation de + 1,8% à partir du 1^{er} février. De plus il est également précisé que les entreprises ne pourront déroger au versement de la prime d'ancienneté telle que définie dans les dispositions générales de la CCN, sauf stipulations plus favorables. Pour la FCE-CFDT, cet accord illustre un dialogue social, parfois difficile, avec une vision de l'intérêt général. •

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL DES 7 ET 8 FÉVRIER 2019

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : DÉBATTONS !

Les prochaines élections européennes se tiendront du 13 au 26 mai prochain. L'ensemble des citoyens des vingt-sept pays européens (sans le Royaume-Uni) sera appelé à voter pour élire ses représentants au Parlement européen. Les Français choisiront, à cette occasion, 79 des 705 eurodéputés qui siègeront pour les cinq prochaines années.

Dans le contexte de crise sociale que nous traversons, et face à la montée des populistes et des partis racistes dans de nombreux pays, la CFDT a décidé de se mobiliser pour défendre la démocratie et le modèle social européen. Se mobiliser aussi pour appeler à participer à ce scrutin car, en 2014, le taux d'abstention avait dépassé les 57% ! Nous

avons reçu pour cette occasion Thiébaud Weber, secrétaire confédéral à la Confédération européenne des syndicats. Non sans nier les difficultés rencontrées, il est revenu sur les changements de la politique européenne depuis l'arrivée de Junker, qui a su y intégrer les questions sociales inexistantes depuis des années. Thiébaud nous a rappelé les avancées apportées par le dialogue social européen, notamment en matière d'égalité femmes/hommes, de temps de travail, de formation, mais aussi en ce qui concerne les directives pour les travailleurs détachés. Christophe Quarez, membre du CESR européen, a débattu sur l'action de la société civile, regrettant le manque de visibilité de la politique européenne, son

peu d'ambition, et sa lenteur. Bruno Vannoni, délégué fédéral en charge de l'International, a présenté le manifeste de notre fédération IndustriALL Europe pour la défense de l'industrie et des travailleurs. Les échanges ont été riches. Les membres du CDF ont partagé la volonté de s'engager dans une campagne de mobilisation.

Des outils « simples » seront à disposition des militants, secrétaires de syndicat, sections, pour organiser des rencontres sur l'importance de l'Europe. Une note confédérale sera publiée dans les prochaines semaines, et un kit débat militants » sera aussi à disposition: alors, débattons ! •

PLASTURGIE L'ACCORD SUR LES INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE N'EST TOUJOURS PAS DÉPOSÉ...

Lors de la Commission mixte paritaire du 29 janvier, la Fédération de la Plasturgie nous a fait part de son intention de ne pas déposer l'accord sur les indemnités de retraite signé en date du 25 octobre 2018. Face à cette innovation sociale, la FCE-CFDT s'insurge contre ce changement de cap initié par la chambre patronale signataire de l'accord. Elle déplore qu'une telle décision ait été prise, car celle-ci mettra à mal le dialogue social déjà fragilisé dans la branche. La FCE-CFDT a donc annoncé qu'elle se réservait le droit de déposer l'accord, et la délégation a quitté la séance. •

EN BRÈF

FERMETURE DU SITE
BIC ECRITURE 2000
EN BRETAGNE

Le 20 novembre 2018, la direction de BIC annonçait la fermeture de l'unité de production d'écriture à Vannes, le licenciement de 33 salariés, et la délocalisation de 80% de la production en Tunisie.

Le 3 janvier dernier, les salariés ont entamé une grève, et ont demandé le maintien de l'activité sur le site. La direction a refusé catégoriquement cette option.

Sous l'impulsion de l'équipe CFDT nouvellement élue, ils ont alors continué le rapport de force afin d'obtenir des mesures d'accompagnement décentes et une prime de motivation pour l'ensemble des salariés. La section CFDT a essentiellement mis l'accent sur les mesures liées à la transition professionnelle. Ces licenciements seront effectifs à l'été 2019.

Après 3 semaines d'âpres négociations, un accord a finalement été trouvé entre les élus CFDT du site de Vannes, les autres organisations syndicales présentes sur le site de Marne-la-Vallée et la direction de BIC. Les salariés ont donc repris le travail le 26 janvier.

L'accord pour ce PSE sera présenté au comité social et économique central, et sera soumis à signature le 14 février prochain.

L'équipe CFDT, avec le soutien du Syndicat Chimie Energie Bretagne et de la FCE-CFDT, restera vigilante et continuera d'agir dans l'intérêt de l'ensemble des salariés. •

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL DES 7 ET 8 FÉVRIER 2019

DANS LES « STARTING BLOCKS » POUR
LES ÉLECTIONS IEG DE NOVEMBRE 2019 !

Le 14 novembre prochain, plus de 150000 salariés des IEG sont appelés à voter ! La CFDT a présenté sa stratégie de campagne lors du CDF du 7 février, construite autour de ses valeurs et en jouant la carte de la cohérence et de la cohésion.

Les valeurs : dans un contexte externe de crise sociale et de confiance des citoyens, la CFDT IEG veut réaffirmer ses valeurs et se positionner comme l'organisation syndicale de référence, 1^{er} en France y compris dans l'encadrement

La cohérence dans les messages et dans l'action : chaque structure - national, liaisons, syndicats - est invitée à préparer la campagne opérationnelle en s'inscrivant dans la « feuille de route » proposée sur trois phases principales : mobiliser les équipes et monter les listes de candidatures, mener les actions de terrain,

mobiliser le jour du vote. La CFDT IEG fait le choix de faire campagne sur ses valeurs et ses messages propres, sans se positionner au regard de telle ou telle organisation syndicale.

La cohésion des équipes : pour la première fois, le CDF avait invité les Délégués Syndicaux Centraux des principales entreprises de la Branche accompagnés des coordinateurs des groupes EDF et ENGIE, à présenter les principales caractéristiques de leur entreprise, les premiers axes de leur campagne et à débattre avec les syndicats. Un réseau d'experts militants et de communicants ainsi que les administrateurs salariés sont également en appui pour préparer les thématiques de communication. Cette cohésion est un levier fort pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés ! La CFDT joue la carte

d'une communication dynamique qui parle à toutes les générations : affiches, goodies, com' décalées, vidéos... dont les premiers éléments ont été dévoilés lors de ce CDF.

Les objectifs ? gagner les élections, c'est-à-dire progresser significativement sur le plan de l'audience, mais aussi développer l'adhésion, renouveler et renforcer le tissu militant pour la prochaine mandature.

Le débat a été riche et porté sur de nombreuses questions autour des négociations CSE, de la GPEC militante, de la répartition hommes / femmes pour les listes, des moyens syndicaux, des moyens et du budget de campagne.

Tous les participants se sont inscrits dans cette mobilisation générale pour gagner les élections ! •

COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL DES 7 ET 8 FÉVRIER 2019

RÉTROPLANNING DU 7^E CONGRÈS FÉDÉRAL

Dans le cadre de la préparation du 7^e congrès fédéral, qui aura lieu à Biarritz du 9 au 12 juin 2020, les membres du CDF ont dû se prononcer sur les principales échéances annoncées.

Concernant les réunions du CDF, plusieurs temps rythment le rétroplanning :

► Celui de mai 2019 portera sur la validation du règlement intérieur du congrès (soumis au vote), la présentation des thèmes du projet de résolution, et la composition du congrès

► CDF de novembre 2019 : validation de l'ordre du jour du 7^e congrès (cf. article 14 des Statuts de la FCE : a minima 2 mois avant le congrès) et, si nécessaire, présentation des propositions de modifications statutaires (cf. article 14) et validation des forfaits financiers

► CDF de décembre 2019 : présentation du projet de rapport d'activité, soumis au vote

► CDF de février 2020 : présentation du projet de résolution avec vote des membres du CDF, composition de la commission des résolutions et charte du congressiste

► CDF de mai 2020 : présentation des amendements retenus, ou non, ceux à mettre en débat et choix définitif, candidatures aux différents postes (EF, CDF, commissions), bureaux de séances, commissions des mandats et bureaux de vote.

A noter : que la validation du rapport d'activité et celle de l'orientation générale appartiennent au congrès.

En parallèle de ces temps de CDF, quatre Lettres spéciales congrès seront

envoyées aux syndicats afin de leur transmettre toutes les informations en termes d'organisation, d'appels à candidatures et de dates limites telles que :

► Questions à l'ordre du jour du congrès : 6 octobre 2019

► Dépôt des amendements : 3 avril 2020

► Inscriptions des délégations et candidatures au CDF + commissions : 10 avril 2020

Et pour finir, 4 *Initiatives syndicales* seront envoyées aux syndicats et aux membres du CDF, voire aux abonnés du « Syndicalisme Hebdo » concernant le rapport d'activité.

Les membres du CDF ont adopté à l'unanimité ce rétroplanning.

En route pour ce 7^e congrès à Biarritz ! •